

Client's Copy

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

SCOUDOUC, N.-B.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
État des résultats	3 - 4
État de l'évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13
Renseignements complémentaires	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. au 31 mars 2022, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit

réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquerrions une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B.;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, N.-B.

le 6 juin 2022

Allain & Associés
.....
ALLAIN & ASSOCIÉS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ventes		
Ventes - bois	\$ 4 205 230	\$ 3 919 661
Ventes - prélèvements directs	<u>374 653</u>	<u>478 081</u>
	4 579 883	4 397 742
Coût des ventes		
Achats - bois	<u>4 205 231</u>	<u>3 919 662</u>
Bénéfice brut	<u>374 652</u>	<u>478 080</u>
Autres revenus		
Activités d'aménagement forestier - autre revenu	58 303	26 252
Prélèvements d'aménagement forestiers	233 138	215 583
Programme de silviculture du GNB	810 462	890 463
Contributions des propriétaires et du fonds d'aménagement forestier	228 138	173 303
Revenus divers (Note 8)	<u>93 684</u>	<u>118 936</u>
	<u>1 423 725</u>	<u>1 424 537</u>
REVENU TOTAL	<u>\$ 1 798 377</u>	<u>\$ 1 902 617</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	DÉPENSES	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Publicité et promotion	\$ 5 225	\$ 7 632
Amortissement des immobilisations corporelles (dépréciation)	22 410	7 500
Honoraires par jour des directeurs	4 800	3 300
Frais de Fédération	5 509	8 365
Assurances (Note 9)	8 173	6 998
Intérêts et frais bancaires	1 670	1 827
Réunions et séminaires	1 269	306
Frais divers	298	599
Fournitures de bureau et papeterie	14 117	12 032
Honoraires professionnelle - Audit	6 915	7 560
Honoraires professionnelle - Légale	-	1 705
Honoraires professionnelle - Divers (Note 6)	2 025	4 706
Impôts fonciers	442	442
Loyer du bureau	8 400	8 400
Entretien et réparations	2 160	2 138
Télécommunications	4 205	3 596
Formation	3 000	-
Déplacements - directeurs	583	323
Déplacements - employés	16 106	13 596
Dépenses de véhicule	5 242	928
Salaires et charges sociales	194 600	142 233
Dépenses totales	<u>307 149</u>	<u>234 186</u>

GAIN (PERTE) NET

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIERS

Activités de silviculture de GNB (Note 11 et tableau A)	1 113 976	1 085 408
Dépenses des fonds d'aménagement forestier (Note 10 et tableau B)	<u>184 570</u>	<u>162 282</u>
Gain (perte) net après activités d'aménagement forestiers	<u>\$ 192 682</u>	<u>\$ 420 741</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>Fonds d'aménagement forestier</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2021 total</u>	<u>2020 total</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 273 609	\$ 1 212 857	\$ 1 486 466	\$ 1 065 725
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>106 872</u>	<u>85 810</u>	<u>192 682</u>	<u>420 741</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 380 481</u>	<u>\$ 1 298 667</u>	<u>\$ 1 679 148</u>	<u>\$ 1 486 466</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2022

ACTIFS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Court terme		
Encaisse et investissements	1 631 826 \$	1 435 617 \$
Débiteurs	63 200	115 344
Taxe de vente harmonisée recevable	-	1 425
	<u>1 695 026</u>	<u>1 552 386</u>
Immobilisations (note 3)	<u>127 904</u>	<u>44 424</u>
	<u>1 822 930 \$</u>	<u>1 596 810 \$</u>

PASSIF

Court terme		
Créditeurs et frais courus	128 471 \$	94 824 \$
Taxe de vente harmonisée payable	1 102	-
Déductions pour employés payable	7 631	6 123
	<u>137 204</u>	<u>100 947</u>
Contributions gouvernementales reportées (note 4)	<u>6 578</u>	<u>9 397</u>
	<u>143 782</u>	<u>110 344</u>

ACTIFS NETS

Fonds d'aménagement forestier	380 481	273 609
Non affectés	<u>1 298 667</u>	<u>1 212 857</u>
	<u>1 679 148</u>	<u>1 486 466</u>
	<u>1 822 930 \$</u>	<u>1 596 810 \$</u>

Événement subséquent (Note 13)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....Administrateur

.....Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	192 682 \$	420 741 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Gain ou perte sur disposition d'immobilisation	(2 293)	-
Amortissement	25 106	12 293
Amortissement des contributions gouvernementales reportées	(2 819)	(4 027)
	<u>212 676</u>	<u>429 007</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	52 144	122 617
Frais reportés au prochain exercice	-	5 504
Créditeurs et frais courus	33 647	(13 011)
Taxe de vente harmonisée payable	2 527	(3 536)
Déductions pour employés payable	1 508	964
	<u>302 502</u>	<u>541 545</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(112 793)	(2 250)
Produit de la cession d'immobilisations	6 500	-
	<u>(106 293)</u>	<u>(2 250)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	196 209	539 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 435 617</u>	<u>896 322</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 631 826 \$</u>	<u>1 435 617 \$</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Office de Commercialisation du Bois S.E.N.B. ("l'Office"), établi en 1981 selon la loi sur les produits naturels, opère un conseil de commercialisation du bois dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Il est enregistré comme un organisme sans but lucratif et est donc exempté des impôts sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

L'Office utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports (subvention et imposition) grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'Office ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds non affecté selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds non affectés.

L'Office tire des revenus de la vente de bois et des impositions qui sont reconnus en date de la pesée du bois.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant et aux taux indiqués ci-dessous :

Équipement	20%
Véhicules	30%
Équipement informatique	30%
Logiciel informatique	30%

L'Office soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie estimatifs non actualisés est inférieur à la valeur comptable de l'actif, une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif dans l'exercice au cours duquel la dépréciation se produit.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contributions gouvernementales reportées

Les contributions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'aide gouvernementale reportée. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Office évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

L'Office évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Office détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Office détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux

Ventilation des charges

L'Office présente plusieurs de ses dépenses par fonds. Les dépenses directement reliées à l'activité d'un fonds sont imputées spécifiquement à ce fonds.

L'Office attribue certains salaires et autres dépenses aux fonds d'aménagement forestier et au Programme de silviculture, le total des salaires attribuable dans ces fonds sont réparti à la fin de l'année selon un prorata établi à l'aide des frais encourus relié au paiements au producteurs et à l'amélioration du peuplement au cours de l'année dans les deux fonds. Cette année, le pourcentage établi est de 8% pour le fonds d'aménagement forestier et 92% pour le Programme de silviculture. Les frais de voyages, les dépenses de véhicule, les dépenses de publicité et promotion et de télécommunication pour ces deux fonds, sont également réparti à l'aide du pourcentage établi ci-haut. La moitié du loyer et les assurances responsabilité des directeurs sont chargées à l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. et l'autre moitié est chargée au Programme de silviculture. Certains services professionnels est chargé à 75% à l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. et 25% au Programme de silviculture. Les dépenses ainsi réparties sont présentées distinctement dans les notes portant sur ces fonds.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	6 175 \$	- \$	6 175 \$	6 175 \$
Équipement	35 729	19 526	16 203	20 254
Véhicules	136 813	40 431	96 382	4 933
Équipement informatique	27 372	24 186	3 186	4 551
Logiciel informatique	71 229	65 271	5 958	8 511
	<u>277 318 \$</u>	<u>149 414 \$</u>	<u>127 904 \$</u>	<u>44 424 \$</u>

4. CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES

	2022	2021
Solde du début	9 397 \$	13 424 \$
Moins : Amortissement	(2 819)	(4 027)
	<u>6 578 \$</u>	<u>9 397 \$</u>

5. FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le 1er avril 1991, une entente entre J.D. Irving Limited et l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. a donné lieu à la création d'un fonds d'aménagement forestier. En 1994, les propriétaires de lots boisés ont aussi voté de payer des redevances d'administration pour les activités d'aménagement forestier.

Le but principal du fonds est de financer les activités de gestion des forêts, tels la reforestation, l'amélioration du peuplement, les activités de bonis de bois et la silviculture.

Les opérations de fonds pour l'année sont présentées au tableau A.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

6. SERVICES PROFESSIONNELS	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Frais de consultation	257 \$	- \$
Frais relié au système comptable	1 768	4 706
	<u>2 025 \$</u>	<u>4 706 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

L'Office n'utilise aucun instrument financier dérivé pour atténuer ce risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Office à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Office est principalement lié aux débiteurs.

L'Office consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Office n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Office évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative. Il n'y a eu aucun changement dans le risque depuis le dernier exercice.

8. REVENUS DIVERS	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	2 819 \$	4 027 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada	86 213	113 093
Gain ou perte sur disposition d'immobilisation	2 293	-
Autres revenus	2 359	1 816
	<u>93 684 \$</u>	<u>118 936 \$</u>

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

9. COUVERTURE D'ASSURANCE

Les couvertures d'assurance sont les suivantes :

Assurance pour les erreurs et omissions jusqu'à un maximum de 3 000 000\$.

Assurance des biens et responsabilité générale jusqu'à un maximum de 1 000 000\$.

Assurance automobile commercial jusqu'à un maximum de 1 000 000\$.

10. FOND D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fond d'aménagement forestier au début	\$ 273 609	\$ 194 056
Prélèvements d'aménagement forestier	291 442	241 835
moins dépenses de fond d'aménagement forestier	184 570	162 282
Fond d'aménagement forestier à la fin	<u>\$ 380 481</u>	<u>\$ 273 609</u>

11. PROGRAMME DE SILVICULTURE DE GNB

Conformément à une entente entre le Département des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et la Fédération de propriétaires de lots boisés, le fonds de silviculture N.B./S.E.N.B. a été établi afin de financer et offrir le soutien technique sur la gestion des forêts aux propriétaires de lots boisés privés.

Le fonds est administré par l'Office et le programme est livré partout dans la province par sept offices régionaux. Les fonds administratifs non dépensés sont reportés à l'administration l'année suivante.

	<u>Revenus</u>	<u>Dépenses</u>
Département des ressources naturelles	\$ 810 462	
Contributions des propriétaires	174 777	
Contributions du fonds d'aménagement forestier	53 361	
Autre contributions au programme de silviculture	62 061	
Éclaircissage pré-commercial		364 646
Nettoyage des plantations		9 229
Préparations des sites		53 921
Reboisement		158 695
Activités des aménagement alternatif		300 927
Administration du programme de l'Office		226 558
	<u>\$ 1 100 661</u>	<u>\$ 1 113 976</u>

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

12. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'incidence globale de ces événements sur l'office et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'office reçoit annuellement des subventions du gouvernement provincial. La continuité de l'exploitation de l'office est directement reliée à ces subventions gouvernementales.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

TABLEAU A - N.B./S.E.N.B. PROGRAMME DU SILVICULTURE	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits		
Contribution du gouvernement	810 462 \$	890 463 \$
Contributions des propriétaires	174 777	132 731
Contributions du fonds d'aménagement forestier	53 361	40 572
Autres revenus	62 061	80 649
	<u>1 100 661</u>	<u>1 144 415</u>
Charges directes		
Administration et livraison	203 424	188 472
Amélioration du peuplement	887 418	873 443
	<u>1 090 842</u>	<u>1 061 915</u>
Charges allouées		
Loyer	8 400	8 400
Maintenance informatique	3 345	1 922
Télécommunications	5 589	5 260
Services professionnels	2 250	2 250
Publicité et promotion	854	868
Amortissement	2 696	4 793
	<u>23 134</u>	<u>23 493</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(13 315) \$</u>	<u>59 007 \$</u>

TABLEAU B - FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits		
Aménagement forestier	291 442 \$	241 835 \$
Charges		
Paiements aux producteurs	170 402	144 515
Salaires et charges sociales	12 179	14 281
Frais de voyages, formation et autres dépenses	1 989	3 486
	<u>184 570</u>	<u>162 282</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>106 872 \$</u>	<u>79 553 \$</u>